

Plusieurs études empiriques observent un lien positif entre la confiance dans l'Etat et la formalité (Friedman et al, 2000, Frey et Torgler , 2007 ; Hanousek et Palda, 2002)¹.

A partir de là, nous exposons dans les paragraphes qui suivent les différents éléments qui permettent d'expliquer l'existence ou le manque de confiance des entrepreneurs privés envers l'Etat, ce qui va avoir un impact sur l'informalité des transactions économiques et après nous nous intéressons au rôle des éléments institutionnels(la réputation, contrat et le serment) dans le maintien de conjecture de confiance entre les agents économiques opérant dans le secteur informel.

2.1 : Le manque de confiance dans l'Etat comme cause de l'informalité

Nous avons vu dans le premier chapitre que la construction de la confiance repose sur 3 éléments à savoir : l'intégrité, la bienveillance et la crédibilité. Dans le cadre de notre étude, nous essayons d'analyser l'existence du secteur informel comme résultat d'un manque de confiance des agents économiques ou des entrepreneurs privés (Trustor, principal, mandant) envers l'Etat (Trustee, agent, mandataire). Pour ce faire, nous traitons les différentes difficultés qui rencontrent les entrepreneurs privés et qui les empêchent de rester dans le secteur formel et les poussent vers l'informalité. Ces difficultés reflètent la non crédibilité, le manque de bienveillance et d'intégrité de l'Etat.

La crédibilité regroupe l'ensemble des aptitudes et des compétences que le trustor(l'agent économique) attribue au trustee. Elle regroupe la compétence, l'honnêteté, la tenue des promesses. Il ya bienveillance de la part du trustee (l'Etat) si celui-ci manifeste des dispositions positives à l'égard du trustor, en dehors de son

¹ Johannes P, Jutting et Juan R de Laiglesia : l'emploi informel dans les pays en développement : une normalité indépassable ? Perspective du Centre de développement de l'OCDE. OCDE, 2009 p158.

<http://books.google.dz/books?id=DICMg5Gm5-UC&pg=PA16&dq=informalit%C3%A9+confiance&hl=fr&sa=X&ei=49pKU7XZOajJ4ASn0IH4Cw&ved=0CEEQ6wEwAw#v=onepage&q=informalit%C3%A9%20confiance&f=false>

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

propre intérêt. L'intégrité fait référence aux qualités de caractère que le Trustor reconnaît au trustee (honnêteté, capacité à tenir les promesses...).

Dans les paragraphes qui suivent nous exposons les différents éléments qui permettent d'expliquer la non crédibilité, le manque de bienveillance et d'intégrité de l'Etat ce qui va pousser les agents économiques de faire des transactions d'une façon informelle.

▪ La non crédibilité de l'Etat

Malgré les efforts engagés par le gouvernement algérien pour promouvoir l'investissement privé, le cadre réglementaire lié à la création d'entreprises reste toujours contraignant.

Dans le rapport de Doing Business 2014, l'Algérie n'est pas bien classée selon la facilité ou la difficulté de faire des affaires, elle se classe à la 154^{ème} position sur les 189 pays figurant dans le classement de 2014 (voir annexe 2). On va retenir 3 éléments qui reflètent la non crédibilité et l'incompétence de l'Etat ce qui n'encourage pas l'initiative privé et favorise le développement des activités informelles.

1- L'octroi d'un crédit

La Banque mondiale a mis en place un indice qui mesure le degré et classe les pays selon la facilité d'obtention d'un crédit, il se compose de 4 indicateurs :

- ✓ L'indice de la fiabilité des droits légaux : cet indice mesure la protection juridique des emprunteurs et prêteurs, ses valeurs sont comprises entre 0 et 10. Les valeurs élevés indiquent les lois les mieux conçues à l'obtention d'un crédit. Dans le cas de l'Algérie, cet indicateur prend la valeur de 3 se qui signifie que les emprunteurs et prêteurs sont mal protégés.
- ✓ L'indice des informations sur le crédit : cet indice évalue les règles et l'accessibilité de l'information sur le crédit au niveau des registres publics ou privés. Les valeurs de l'indice sont comprises entre 0 et 6. Les valeurs élevées indiquent que l'on dispose de plus d'informations sur le crédit. Dans le cas de notre pays, cet indicateur prend la valeur de 4, ce qui signifie que les renseignements sur le crédit sont plutôt disponibles à partir d'un registre public ou d'un bureau privé.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

- ✓ L'indice de couverture par les registres publics : cet indice représente le nombre de personnes et d'entreprises recensées dans le registre publics ainsi les informations sur les antécédents d'emprunt pendant les 5 dernières années. Cet indicateur prend la valeur de 2.4 dans le cas de notre pays.
- ✓ L'indice de couverture par les bureaux privés : cet indice ressemble à l'indicateur précédent, mais dans ce cas, ces personnes et entreprises sont enregistrées au niveau des bureaux de crédit privé. Dans le cas de l'Algérie, cet indice prend la valeur de 0 se qui signifie l'absence de bureaux de crédit privé.

A partir des données de Doing Business pour l'année 2014, l'Algérie se classe en matière d'obtention de crédit dans la 171^{ème} place sur une échelle de 189 pays, alors que la Nouvelle – Zélande occupe la première place (voir annexe 2). Il faut ajouter que l'Algérie ne dispose pas de registre de crédit privé. Face à cette situation, les entrepreneurs privés rencontrent plusieurs obstacles quant à l'obtention de crédit ce qui les conduit à chercher d'autres sources de financement comme l'autofinancement qui se réalise par la constitution d'une épargne préalable qui peut prendre la forme d'un placement monétaire ou financier, ou bien, se diriger vers leurs réseaux sociaux (famille, ami, voisin...) **qui représentent le circuit informel** de financement.

2- Les contraintes fiscales

L'Algérie a le taux d'imposition le plus élevé (72.7% des bénéfiques) soit 27 paiements (taxes et impôts) par an par rapport au Maroc (49.3%) soit 6 paiements par an et la Tunisie (62.4%) soit 8 paiements par an.

Tableau 09 : paiement de taxes et impôts par an dans différents pays.

	Algérie	Maroc	Tunisie
Paiement (nombre/année)	27	6	8
Durée (heure/année)	451	232	144
Total à payer en (% bénéfiques)	72.7	49.3	62.4

Source: Doing Business 2014 (World Bank,2014)

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Le rapport de Doing Business montre que l'économie algérienne se classe à la 171^{ème} parmi 189 pays concernant cet indicateur (Doing Business, 2014). A partir de ce tableau on remarque que l'Algérie a le plus grand nombre de taxes et impôts à payer durant l'année, cela va encourager l'informalité et décourager la croissance économique globale à long terme. En effet, cette lourdeur fiscale présente des coûts de transaction importants qui poussent les entrepreneurs privés à contourner la loi et à pratiquer des activités informelles.

Lorsque les taxes sont élevées, les entreprises sont incitées à dissimuler une partie de leur revenu¹. Ces taux élevés des taxes encouragent la fraude fiscale², et réduisent aussi toute motivation des entreprises à prendre part dans le secteur formel.

Une étude de la Banque mondiale auprès d'un échantillon d'entreprises situées dans 123 pays différents, montre que le taux d'imposition représente l'un des quatre obstacles qui entravent l'activité des entreprises.

3- Protection des investisseurs

Cet indice se compose de 3 indicateurs :

- L'indice de divulgation des informations : mesure la transparence des transactions et vari entre 0 et 10.
- L'indice mesurant la responsabilité des dirigeants : cet indice mesure le conflit entre le manager et actionnaires et la responsabilité de chacun. Cet indice vari entre 0 et 10.
- L'indice de facilité des poursuites judiciaires par les actionnaires : vari entre 0 et 10 qui rend compte de la capacité des actionnaires à poursuivre les managers et les employés pour faute professionnelle.

¹ Johnson, S., McMillan, J., Woodruff, C. and McMillan, J. (1999) Why do firms hide? Bribes and unofficial activity after communism. *Journal of Public Economics*, 76 (2000),p07.

² Morisson, C. (1995) Quel cadre institutionnel pour le secteur informel, Centre de développement de l'OCDE. cahier de politique économique 10, p14.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

L'Algérie se classe à la 132^{ème} position en matière de protection des investisseurs avec un indice de 4.5 (voir annexe 2), ce qui signifie que les investisseurs en Algérie sont mal protégés du fait de l'inefficacité du système judiciaire et de l'absence de l'Etat de droit. Face à cette situation, les investisseurs n'ont pas de confiance envers l'Etat et préfèrent opérer dans le secteur informel.

Ces résultats nous permettent de constater que l'incompétence et par conséquent la non crédibilité de l'Etat en matière d'investissement et la création des entreprises privées (principales créatrices de richesses) pousse les agents économiques à se diriger vers l'informalité.

- Le manque de bienveillance de l'Etat

La bienveillance correspond au fait d'avoir de bonnes intentions de la part du trustee (l'Etat) en dehors de son propre intérêt. On va retenir 3 éléments qui montrent le manque de bienveillance de l'Etat algérien.

- 1- Difficulté bureaucratique et poids de réglementation

Depuis longtemps, pour le courant libéral, l'excessivité de la réglementation de l'Etat représentent des perspectives d'explication de l'ampleur du secteur informel et de sa croissance. Car, selon eux, le caractère bureaucratique de l'économie réduit non seulement toute création d'entreprises dans l'économie toute entière mais aussi tout désir des nouveaux entrepreneurs à exercer dans un cadre légal.

Selon Chaib BOUNOUA, trop de réglementation crée l'informalité et peu de réglementation peut produire le même effet car il ne garantit pas automatiquement le respect de la loi.

L'économie algérienne est caractérisée par « une illégalité quasi-générale » provoquant, ainsi, un marché de concurrence imparfaite. Par conséquent, dans un tel environnement économique, l'acteur économique aura intérêt à adopter des méthodes non réglementaires pour survivre et maximiser ses revenus sinon il se condamnerait lui-même à la disparition.¹

¹ C. BOUNOUA. Le rôle des facteurs institutionnels dans le processus d'illégalisation de l'économie algérienne. Revue Economie et Management. N°1, mars 2002.

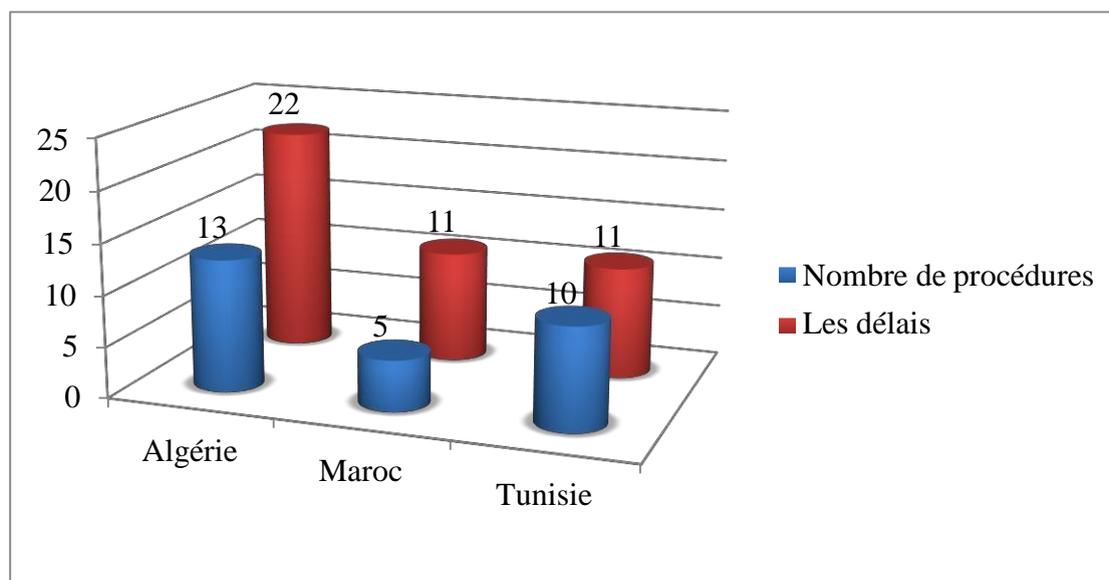
Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

D'après N. BEDDI, de nombreux producteurs et commerçants n'ont pas choisi d'opérer dans le secteur informel par inconscience ou par évasion fiscale mais plutôt par irritation de conscience et surtout par évasion des tracasseries bureaucratiques de toutes sortes, des obstacles bancaires, douaniers, ...¹

2- La réglementation liée à la création d'une entreprise

Le processus de création d'une entreprise en Algérie est à la fois long, lourd et coûteux. Il nécessite 13 procédures en Algérie, contre 5 procédures au Maroc et 10 en Tunisie. (Doing Business, 2014)

Figure 11 : Le nombre de jour et procédures nécessaires pour le démarrage d'une entreprise en 2014.



Source : Etabli par nos soins à partir des données de Doing Business (2014).

A partir de ce graphique on remarque que l'Algérie est le pays qui présente le plus long délai (22 jours, contre 11 jours en Maroc et Tunisie) et procédure pour la création d'une entreprise. Elle se classe à la 141^{ème} position parmi 189 pays. (Doing Business, 2014).

Selon une enquête de l'ONS (2011), 44.2% des entreprises privées considèrent le dossier administratif correspondant à la création d'entreprise complexe.

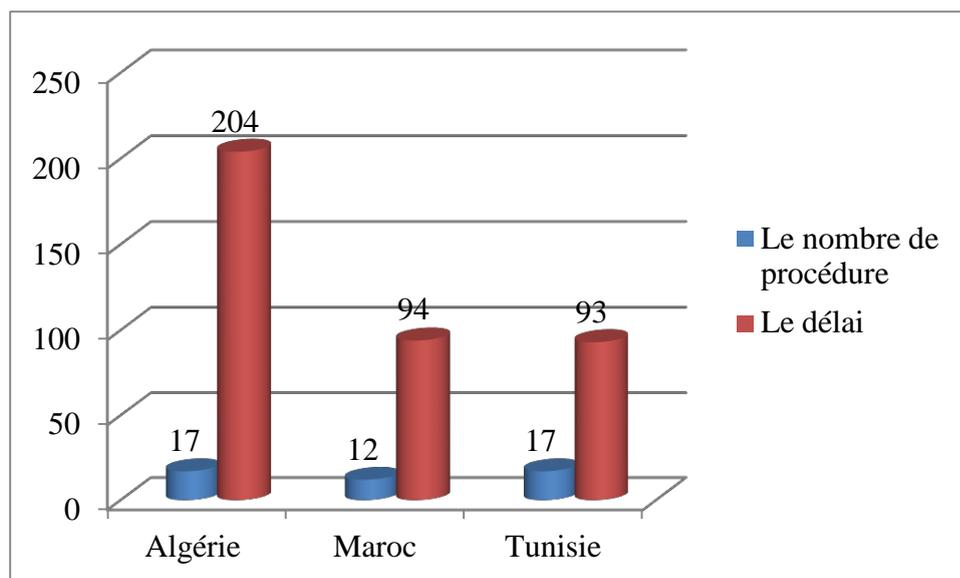
¹ N. BEDDI. Economie informelle ou Etat irréal ? Revue Economie et Management .N°1, mars 2002.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

3- L'octroi du permis de construction

Pour l'octroi d'un permis de construction, l'Algérie se classe à la 127^{ème} position (Doing Business, 2014). Il nécessite 17 procédures et 204 jours en Algérie, 12 procédures et 94 jours en Maroc, contre 17 procédures et 93 jours en Tunisie.

Figure 12 : Le nombre de procédures et délai nécessaires pour l'obtention d'un permis de construction en 2014.



Source : Etabli par nos soins à partir des données de Doing Business.

Ce graphe nous montre que l'Algérie présente le plus grand nombre de procédure et le plus long délai pour l'obtention d'un permis de construction par rapport aux autres pays.

Ces résultats nous montrent que les obstacles liés à la création d'entreprise ne sont pas dans l'intérêt de l'entrepreneur privé, ce qui nous amène à dire que l'Etat algérien a un manque de bienveillance envers l'entrepreneur privé (Trustor).

▪ Le manque d'intégrité de l'Etat

L'intégrité définie comme l'attribution du partenaire de tenir ses engagements. Elle se compose de 4 éléments : la compétence, l'ouverture, l'attention, la fiabilité. On va retenir 3 éléments qui montrent le manque d'intégrité de l'Etat algérien envers les entrepreneurs privés.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

1- L'existence de corruption

- Définition de la corruption

La corruption se traduit par une forme de comportement qui enfreint l'éthique. L'une des définitions les plus citées de la corruption nous vient de Nye qui la définit comme : « *un comportement qui s'écarte des obligations formelles inhérentes à une fonction publique pour en tirer un avantage privé, en terme d'argent ou de statut, ou qui enfreint des règles interdisant l'exercice de certains types d'influences de nature privée* »¹.

Barker et Carter (1994) définissent la corruption comme des actes contenant trois éléments : 1) des violations du droit, de règles et de règlements, ou de normes éthiques, 2) l'utilisation abusive de la position d'un agent, 3) l'acceptation de certaines récompenses ou profits matériels réels ou supposés². Quant à Rose-Ackerman (2008) la définissent comme « *l'utilisation abusive d'une charge publique à des fins privées* »³.

- Corruption, manque de confiance dans l'Etat et informalité

Dans son rapport de 1997, la Banque mondiale affirme que « *la corruption affaiblit la légitimité de l'Etat et bafoue la confiance publique et diminue le capital social* »⁴. En 2002, elle souligne que « *la corruption affaiblit la légitimité de l'Etat lui-même et réduit sa capacité de fournir des institutions qui soutiennent le marché* »⁵. Ainsi, Della Porta (2000) montre que la corruption réduit fortement la confiance dans les gouvernements en Italie, en France et en Allemagne⁶. Anderson et Tverdova (2003)

¹ Nye J.S , corruption and political development : A cost benefit analysis. In A.J Heidenheimer and M.Johnson (EDS), Political corruption: Concepts and contexts, pp281-302, p284, New Burnswick, NJ: transaction publishers.

² Barker T, Carter D.L(1994), Police deviance (3rd ed) ; cincinnati, OHIO : Anderson Publishing

³ Rose –Ackerman S , Corruption , in C.K Rowley and F.G Schneider (ED) Readings in public choice and constitutional political economy , pp551-566, 2008, Springer, New York.

⁴ Banque Mondiale (1997) : « rapport sur le développement dans le monde », p102 ; Washington.

⁵ Banque Mondiale (2002) : « rapport sur le développement dans le monde », p99 ; Washington.

⁶ Della Porta, 2000, « social capital, Belifs in government, and political corruption », in Susan Pharr et Robert Putnam (EDS), Disaffected Democracies: What's Troubling the Trilateral Countries?, Princeton, Princeton University Press.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

établissent qu'en Europe de l'Est et de l'Ouest, les citoyens de pays corrompus sont moins confiants dans leurs systèmes politiques¹.

Plusieurs auteurs montrent que la corruption influe sur la confiance de la population et reflète le degré d'informalité dans l'économie. Barta et al (2003) cité dans Straub (2005) observent que **lorsque la perception de la protection des droits de propriété est mauvaise et que la corruption est élevée, l'informalité des entreprises augmente**². Donc, la corruption engendre une déception chez les agents économiques qui font dès lors moins confiance au pouvoir public.

- L'ampleur de la corruption en Algérie

L'ampleur de la corruption dans notre pays ne cesse de croître. En effet, le niveau de corruption demeure élevé en Algérie. Le dernier classement élaboré par l'ONG de lutte contre la corruption, Transparency International, est sans appel. En 2013, l'Algérie arrive à la 94^{ème} place sur 177 pays en matière de corruption. On note une légère amélioration par rapport à 2012 où l'Algérie obtient une note de 34/100 (105^{ème} place) par rapport à 36/100 (94^{ème} place) en 2013, mais en 2014 elle a perdu six places pour se classer à la 100^{ème} place (36/100). Malgré tout ça, l'Algérie figure parmi les pays les plus corrompu du monde.

Les auteurs de l'IPC(indice de perception de la corruption) considèrent qu'une note inférieure à 3 signifie l'existence d'un haut niveau de corruption, estime l'association algérienne de lutte contre la corruption (AACC), cette dernière affirme « pour la 11^{ème} année successive, l'Algérie figure parmi les pays les plus corrompu du monde(...) dans le groupes des pays arabes, elle occupe la 10^{ème} place (sur 18 pays notés), et en Afrique, elle est à la 24^{ème} place (sur 54 pays) ».

En février 2006, l'Algérie a connu le premier grand procès lié à un scandale financier : celui de Khalifa ; depuis, plusieurs affaires de corruption ont éclaté au grand jour.

¹ ANDERSON, C. et Y. TVERDOVA (2003), "Corruption, Political Allegiances, and Attitudes toward Government in Contemporary Democracies", American Journal of Political Science, n° 47(1), p. 91-109.

² Johannes P, Jutting et Juan R de Laiglesia : l'emploi informel dans les pays en développement : une normalité indépassable ? Perspective du Centre de développement de l'OCDE. OCDE, 2009 p158.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Le tableau suivant montre le niveau de corruption en Algérie de 2003 à 2014

Tableau 10 : niveau de corruption en Algérie de 2003 à 2014.

L'année	Score	Rang
2003	2.6	88/133
2004	2.7	97/146
2005	2.8	97/159
2006	3.1	84/163
2007	3.0	99/178
2008	3.2	92/180
2009	2.8	111/180
2010	2.9	105/180
2011	2.9	112/183
2012	3.4	105/176
2013	3.6	94/177
2014	3.6	100/175

Source : établi par nos soins à partir des rapports de Transparency International.

A partir de ce tableau nous remarquons que l'Algérie à en général un indice de corruption près de 3 se qui signifie l'existence d'un haut niveau de corruption.

Face à l'ampleur du phénomène de la corruption en Algérie, l'agent économique ne fait pas de confiance dans l'Etat et dans son cadre formel et choisit de mener ses transactions d'une façon informel, autrement dit, étant rationnel, l'individu cherche toujours à maximiser son utilité et diminuer ses coûts en opérant dans le secteur informel.

2- La transparence gouvernementale

Le concept de transparence est un concept très large s'appliquant à de nombreux domaines¹ : transparence budgétaire et comptable, transparence organisationnelle, transparence gouvernementale...

¹ Pasquier, M. et J.-P. Villeneuve (2004). « Les entraves politiques et administratives à la transparence gouvernementale. » Revue économique et sociale décembre 2004.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

- Définition de la transparence

La transparence est généralement définie comme le flux ouvert d'informations¹. La Banque asiatique de développement définit la transparence comme « *la disponibilité des informations pour le grand public et la clarté au sujet des règles, règlements et décisions du gouvernement* »².

- Transparence gouvernementale, confiance : quelles relations ?

La transparence gouvernementale est devenue un sujet important depuis que le Président Barak Obama a fait de la transparence une priorité dans le programme de changement du gouvernement³. Plusieurs études montrent qu'il y a une relation positive entre la transparence de l'Etat et la confiance. Hood (2006) affirme que la transparence favorise une « culture de l'ouverture » au sein des organisations, ce qui aurait un effet positif sur la confiance⁴. Heald partage la même idée que Hood, il précise que « *la transparence est censée contribuer positivement à la confiance en renforçant la crédibilité* »⁵. Dans le même ordre d'idées, Servet (1994) soutient que la transparence présente une condition nécessaire à la construction de la confiance, selon lui, « *la transparence signifie un certain degré de savoir et d'information* »⁶. Par ailleurs, la transparence permet aux gens de mieux connaître l'Etat, elle les rapproche et crée une entente⁷.

¹ Holzner, B., & Holzner, L. (2006). Transparency in global change – The vanguard of the open society. Pittsburgh, PA : University of Pittsburgh Press.

² Asian Development Bank (1995). Governance: Sound development management. WP1-95.

³ Albert Meijer, introduction au numéro spécial sur la transparence gouvernementale, Revue internationale des sciences administratives, 2012/1, Vol 78, pp05-11 ;p02.

⁴ Hood C (2006) Beyond Exchanging First Principles ? Some Closing Comments. In : Hood C and Heald D (eds) Transparency : The Key to Better Governance ? Oxford : Oxford University Press, 211-226.p 217.

⁵ Heald D (2006) Varieties of Transparency. In : Hood C and Heald D (eds) Transparency : The Key to Better Governance ? Oxford : Oxford University Press, 25-43.

⁶ Servet J-M., (1994), « Paroles données : le lien de confiance », La revue du MAUSS, n°4, 2ème semestre.

⁷ Nye JS, Zelikow PD et DC King (1997) Why People Don't Trust Government. Cambridge : Harvard University press.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

La transparence gouvernementale (transparence de l'Etat) se base sur l'idée que lorsque l'agent économique ne sait pas ce qu'est l'Etat ou ce qu'il fait, il ne va pas lui faire confiance. Plusieurs auteurs montrent que l'une des causes à l'origine du manque de confiance dans l'Etat est que l'agent économique ne dispose pas assez souvent d'informations factuelles sur ses processus et ses activités¹.

Dans le cadre du marché, la transparence figure parmi les conditions nécessaires à un fonctionnement optimal des transactions économiques. Elle contribue à la confiance des acteurs et au soutien des échanges. Dans nos marchés algériens où la concurrence est imparfaite et la transparence est absente, l'agent économique ne fait pas de confiance au marché légal et se dirige vers le marché illégal où il va trouver toutes les conditions qui lui permettent de maximiser son gain. Autrement dit, le comportement des agents économiques opérant dans la sphère informelle s'accroît du fait du manque de confiance vis-à-vis de l'Etat et de la légalité. Cette légalité va engendrer des coûts, pour cela, l'agent économique sera obligé d'aligner ses objectifs avec ceux qui opèrent dans la sphère informelle et de se joindre à eux sinon il sera condamné à disparaître.²

3- Le transfert de propriété.

Le transfert de propriété concerne un entrepreneur qui veut acheter un bâtiment ou un terrain déjà enregistré chez le propriétaire initial. En Algérie, ce transfert nécessite 10 procédures contre 8 procédures au Maroc et 4 en Tunisie, et prend un délai de 55 jours en Algérie, 40 jours au Maroc et 39 jours en Tunisie, et coûte 7.1% de la valeur du bien en Algérie, 5.9% au Maroc et 6.1% en Tunisie. L'Algérie est classée à la 157^{ème} place parmi 189 pays. (voir annexe 2)

Ces résultats nous permettent de constater que l'Etat algérien est incompetent et non transparent et par conséquent, il a un manque d'intégrité envers les entrepreneurs privés.

¹ Cook FL, Jacobs LR et Kim D (2010) Trusting What You Know : Information, Knowledge, and Confidence in Social Security. The Journal of Politics 72(2) : 397-412.

² Chaib BOUNOUA « Informel, entrepreneuriat et changement institutionnel en Algérie », cinquante ans d'expériences de développement, Etat-Economie-Société, dans les cahiers du CREAD, p6.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Déduction

Ces résultats nous amène à dire que la sphère informelle n'est pas le produit historique du hasard mais trouve son essence non seulement dans les dysfonctionnements de l'Etat et du poids de la bureaucratie mais aussi à la non crédibilité, le manque de bienveillance et d'intégrité de l'Etat envers les entrepreneurs privés et par conséquent le manque de confiance envers l'Etat et dans son cadre légal.

L'agent économique étant un agent rationnel, il cherche toujours à maximiser ses utilités en adaptant un calcul en terme de coûts et bénéfices, ce qui lui permet de choisir dans quel secteur il va opérer : soit le secteur formel ou bien le secteur informel. S'il trouve que les coûts associés à la formalité dépassent ceux liés à l'activité informelle, il opte donc pour le secteur informel.

2.2 : Le rôle des éléments institutionnels dans le maintien de conjecture de confiance entre les agents économiques opérant dans le secteur informel

Au regard de l'abondance de la littérature, dont le corolaire est la diversité des facteurs gouvernant la confiance, nous avons jugé opportun de procéder à une classification de ses déterminants. Ainsi, Servet parle plutôt d' « éléments constitutifs de la confiance »¹, autre façon de désigner la réalité, soit encore ici l'origine de la confiance¹, il affirme que pour s'assurer que la confiance s'installe il faut qu'il y'aura une existence d'éléments de validation institutionnalisés ou informels. Ce pourrait être des contrats écrits ou verbaux, ou encore des gestes, signaux physiques ou des paroles ayant pour effet d'inspirer confiance. A partir de ce point de vue, nous focalisons plus précisément notre attention sur le rôle du contrat, serment et réputation en soulignant qu'ils sont des supports nécessaires à l'établissement et au maintien de conjectures de confiance entre les agents économiques opérant dans le secteur informel. Avant d'aller plus loin, il faut préciser que le serment, le contrat et la réputation ont comme caractéristiques communes : l'intervention d'un tiers extérieur à la relation, l'appartenance des protagonistes à la même communauté et enfin l'existence de sanctions.

¹ Servet, Jean- Michel, « Paroles données : le lien de confiance », (1994), Revue du M.A.U.S.S.37-56 ; pp42-43.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

1- La réputation

Le concept de réputation a été notamment étudié dans le domaine de l'économie (Shapiro, 1983), la théorie des organisations (Fombrun et Shanley, 1990, Hall, 1993, Rao, 1994) et en marketing (Aaker, 1996, Nguyen, Leblan et Leclerc, 2008).

Doney et Canon (1997) définissent la réputation comme une croyance que le partenaire de l'échange est honnête et il est concerné par les intérêts d'autrui¹. En effet, dans les transactions informelles entre agents économiques où une « bonne réputation » de l'un va rassurer le partenaire de l'échange et permettra à ce titre d'assoir la confiance². La réputation est donc une incitation forte à un comportement loyal qui doit produire la confiance³.

La question de la réputation se situe dans un contexte où un agent peut être engagé dans une succession de transactions mais pas nécessairement avec la même personne.

Dans ce cadre là, la réputation est un résultat des actions passées de l'individu. En effet, elle est un des déterminants majeurs de la confiance, vecteur de tout un passé du comportement de l'individu. Elle permet d'anticiper les actions futures du partenaire⁴.

Ainsi, Hardin explique que la confiance peut résulter du fait que tout interlocuteur sait que l'autre a des relations avec des tiers qui risqueraient d'être compromises par une rupture de promesse⁵. C'est aussi l'avis de Dasgupta, qui décrit la réputation comme un « actif »⁶. Cela serait encore plus vrai lorsque la relation a un potentiel à

¹ Inès Chouk, Achat sur internet : comment susciter la confiance, Edition L'Harmattan, Paris 2009, p49.

http://books.google.dz/books?id=FC6U6Db7b5YC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gsb_ge_sum_mary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

² Inès Chouk, p49.

³ B.Baudry, « L'économie des relations interentreprises », Edition la Découverte, Paris, 1995, p92.

⁴ Inès Chouk, p49.

⁵ Hardin, Russell, Conceptions and explanations trust, dans Trust in Society, New York, Russell Sage Foundation, 2001, pp03-39, p04.

⁶ Dasgupta, Partha, Trust as a commodity, dans, Trust: Making and Breaking cooperative Relationships, New York, Blackwell, 1998, pp49-72, p53.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

long terme¹, ou lorsque la communauté est restreinte ou que les réseaux de communication sont forts, car les individus vont rechercher une information de meilleure qualité. Dans cette optique, l'information sur les affaires réalisées avec une personne va représenter une information riche sur laquelle pourra s'asseoir la confiance.

Prenons un exemple de transaction répétée dans une durée indéterminée entre deux individus A et B. On note que A fera confiance à B tant que la variable « réputation » de B ne sera pas entachée par « la tricherie ». Pour être informé, il est important que A appartienne à la même communauté que B, et puisse observer les actions de B à chaque instant. Cette conjoncture est vraie pour tout autre individu A_i . Par conséquent lorsque B triche, il sera sanctionné par la fin des relations non seulement avec A, mais aussi avec tous les autres A_i . On remarque donc, qu'une bonne réputation est ce qui suscite la confiance entre individus.

- La réputation une garantie à la confiance : l'apport de Kreps

D. Kreps (1990) prend l'exemple de deux individus souhaitant coopérer. Deux cas de figure se présentent. Soit A fait confiance à B, alors deux types de gains sont associés. Si B triche, il résulte -5 pour A et 20 pour B. Si B respecte, les gains sont de 5 pour chaque partie. Soit A ne fait pas confiance à B, et les gains sont nuls pour chaque partie (voire le chapitre 01).

La coopération entre A et B permet la formation d'un état social plus satisfaisant pour tous. A n'entrera dans cette relation que s'il a suffisamment confiance en B. La théorie économique analyse cette situation en supposant que les agents A et B sont parfaitement rationnels : ils vont maximiser leur satisfaction. Dans ce cas, A qui étudie la situation, sait que s'il choisit de faire confiance à B, B étant rationnel va tricher. Donc A ne rentrera pas en relation avec B. Le blocage est lié au fait que les individus ne partagent rien si ce n'est le désir de maximiser leur utilité. Pour Kreps l'introduction d'un tiers extérieur permettrait de garantir la confiance, parmi ces techniques on trouve la réputation. Examinons-la.

L'idée centrale de D. Kreps consiste à considérer que l'interaction opposant A et B ne se déroule pas une seule fois mais se répète au cours du temps. On passe d'un

¹ Frank AG Den Beurre et Robert HJ Mosch, Trade, Trust and transaction costs, Tinbergen Institute, Department of Economics, 2003, p06.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

jeu à un coup, à un jeu répété. Dans ces conditions, le jeu se modifie radicalement. Dans le jeu à un coup, A est impuissant devant la trahison de B, dans le jeu répété, A peut réagir et se venger si B le trahit. En effet, si A fait confiance à B et que B trahit la confiance de A, B obtient instantanément un gain de 20, comparé au 5 que lui aurait procuré l'autre choix. Mais si B fait ce choix, A peut désormais le punir puisque l'interaction se répète. Il peut alors décider de retirer définitivement sa confiance à B et ne plus jamais interagir avec celui-ci, de telle sorte que B aura 0 jusqu'à la fin des interactions. Supposons que l'interaction dure 8 coups, B obtient alors 20 le premier coup plus 7 fois 0 qu'on doit comparer au 8 fois 5, soit 40, que lui aurait procuré une coopération équitable. Notons que si la longueur du jeu était de 3, alors la sanction encourue serait plus faible que le gain que procure la tricherie. Ce mécanisme qui repose sur la menace de punition semble résoudre le problème en ce qu'elle donne une bonne raison à B de ne pas trahir, pour autant que la longueur du jeu soit suffisamment élevée. En effet si le jeu est répété un nombre de fois suffisant, il est de l'intérêt de B de ne pas trahir. Ce qui a pour conséquence de donner raison à A de lui faire confiance.

Mais, on ne peut supposer que la longueur du jeu répété est une donnée, comme c'était le cas dans l'exemple précédent, en l'occurrence 8 coups. On évite cette difficulté en supposant que les protagonistes ne savent jamais quand le jeu va s'arrêter. Pour ce faire, on suppose qu'à chaque instant, il existe une probabilité p , que A et B interagissent une nouvelle fois. Il en découle qu'avec la probabilité $(1-p)$, le jeu s'arrête au coup considéré. Si B trahit maintenant, il obtient 20 immédiatement comparé à 5 qu'il aurait obtenu s'il avait honoré sa parole. Ce gain immédiat de $15(5*3)$ doit être comparé à ce que le fait d'avoir triché lui faire perdre dans le futur. Comme il a triché et qu'en conséquence A refuse de lui faire à nouveau confiance. Il obtient désormais 0 pour tous les coups à venir. Si, par contre, il n'avait pas triché, il aurait pu obtenir 5 aussi longtemps que le jeu aurait continué. Cette valeur globale qui mesure son manque à gagner, n'est plus simplement égale à 5 multiplié par le nombre de coups à venir, car ce nombre de coups est désormais une variable aléatoire. Pour calculer le manque à gagner, noté M , il suffit de multiplier 5 par l'espérance mathématique de la longueur, qu'on notera EL . Cette grandeur se calcul alors :

$$M = 5 EL = 5 p + 5 p^2 + 5 p^3 + \dots = 5 \frac{p}{1-p}$$